RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	Eurol Air-Filter Fluid
Code du produit	:	E803950
Type de produit	:	Solvant organique
Groupe de produits	:	Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal	:	utilisation industrielle,utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	:	Solvant organique

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Eurol bv.
Energiestraat 12
Boîte postale P.O. Box 135
7442 DA Nijverdal - The Netherlands
T +31 548 615165
reach@eurol.com - www.eurol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	+31 79 3467 808 EVOFENEDEX

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid, (24 uur/dag ; 24 heures/jour ; 24 Stunden/Tag)	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavilion Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex		

France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 1	H224
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	H336
Danger par aspiration, catégorie 1	H304
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Pentane

Mentions de danger (CLP) : H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant.
P261 - Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fermeture de sécurité pour enfants : Applicable

Indications de danger détectables au toucher : Applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Ce produit flotte sur l'eau et peut affecter l'oxygène-équilibre dans l'eau. Le produit peut accumuler une charge statique durant le transfert. Formation possible de mélanges vapeur/air inflammables ou explosifs.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pentane	(N° CAS) 109-66-0 (N° CE) 203-692-4 (N° Index) 601-006-00-1	35 – 50	Flam. Liq. 1, H224 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	(N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1 (N° Index) 649-467-00-8 (N° REACH) 01-2119484627-25	1 – 3	Asp. Tox. 1, H304
naphtalène substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, FR, LU)	(N° CAS) 91-20-3 (N° CE) 202-049-5 (N° Index) 601-052-00-2 (N° REACH) 01-2119561346-37	< 0,1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Consulter un médecin si une indisposition se développe.

Premiers soins après inhalation : En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte. Mettre la victime au repos. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

Premiers soins après contact oculaire : Veiller à bien rincer les yeux en écartant les paupières avec les doigts. Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le larmoiement ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Si faire vomir arrive spontanément, garder la tête au dessous des hanches pour empêcher l'aspiration. Vomissant après que l'ingestion puisse causer l'aspiration dans les poumons, qui peuvent causer des dommages ou la mort de poumon graves.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer: migraine, vertiges, somnolence, nausées et vomissements.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Probablement sans danger en cas de contact bref ou occasionnnel avec la peau. Toutefois, une exposition prolongée ou fréquente peut éliminer le revêtement lipo-acide de l'épiderme et entraîner une dermatite.

Symptômes/effets après contact oculaire : En cas de contact oculaire accidentel, le produit ne devrait causer, au plus, qu'une sensation de brûlure et une rougeur temporaires. Le contact avec les yeux est probablement irritant. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Symptômes/effets après ingestion : Mauvais goût. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Vomissant après que l'ingestion puisse causer l'aspiration dans les poumons, qui peuvent causer des dommages ou la mort de poumon graves.

Symptômes/effets après administration intraveineuse : Inconnu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO_2), poudre chimique sèche, mousse. Brouillard d'eau.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Le recours à un fort jet d'eau peut contribuer à étendre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : La combustion libère : CO, CO_2.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : CO, CO_2.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.
Autres informations : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Balayer et placer dans un conteneur clairement identifié pour une élimination conforme aux réglementations locales. Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol, s'enflammer ou détoner, et revenir à la source.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Les épandages peuvent être glissants. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple). Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.
Procédures d'urgence : Envisager l'évacuation.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.
Procédures d'urgence : Aucune mesure spécifique nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.
Procédés de nettoyage : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Remédier aux épandages importants à l'aide d'une pompe ou d'un aspirateur et terminer ensuite avec un absorbant chimique sec.

Autres informations	:	Utiliser des récipients de rejet adéquats. Balayer et placer dans un conteneur clairement identifié pour une élimination conforme aux réglementations locales. Sur l'eau, récupérer/racler à la surface et verser dans un récipient pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable. Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, euler ou exposer ces récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique à d'autres sources d'inflammation. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les fûts vides doivent être complètement vidés, correctement obturés et rapidement renvoyés à un centre de reconditionnement des fûts ou éliminés comme il se doit.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Éviter le contact prolongé et répété avec la peau. Do not eat, drink or smoke when using this product. Le produit répandu peut être dangereusement glissant. Enlever les vêtements contaminés. Si un contact avec les yeux ou la peau est possible, porter les protections appropriées. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple). Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.
Mesures d'hygiène	:	Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Si un contact avec les yeux ou la peau est possible, porter les protections appropriées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les chiffons, papiers et autres matériaux utilisés pour absorber les épandages présentent un danger d'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	:	Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
Conditions de stockage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Produits incompatibles	:	Réagit vigoureusement avec les oxydants forts et les acides.
Durée de stockage maximale	:	5 année
Température de stockage	:	≤ 40 °C
Informations sur le stockage en commun	:	Conserver à l'écart de : matières oxydantes. Acides forts.
Lieu de stockage	:	Conserver à température ambiante.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	:	Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Limit value [mg/m³]	5 mg/m³

naphtalène (91-20-3)	
UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
IOELV TWA (ppm)	10 ppm
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphtalène
Limit value [mg/m³]	53 mg/m³
Limit value [ppm]	10 ppm
Short time value [mg/m³]	80 mg/m³
Short time value [ppm]	15 ppm
Classification additionelle	D
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphtalène
VME [mg/m³]	50 mg/m³
VME [ppm]	10 ppm
Luxembourg - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphtalène
OEL TWA (mg/m³)	50 mg/m³
OEL TWA (ppm)	10 ppm

Pentane (109-66-0)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Pentane, tous isomères
Limit value [mg/m³]	1800 mg/m³
Limit value [ppm]	600 ppm
Short time value [mg/m³]	2250 mg/m³
Short time value [ppm]	750 ppm
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	n-Pentane
VME [mg/m³]	3000 mg/m³
VME [ppm]	1000 ppm
Luxembourg - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Pentane
OEL TWA (mg/m³)	3000 mg/m³
OEL TWA (ppm)	1000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:
Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs. Utiliser un appareillage antidéflagrant. A condition qu'un appareil respiratoire filtrant/purifiant soit approprié, il est possible d'utiliser un filtre pour les particules de brouillard ou de vapeur. Utiliser un filtre de type P ou d'une norme comparable. Un filtre combiné pour les particules et les gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition > 65 °C) peut s'avérer nécessaire en présence de vapeur ou d'une odeur anormale résultant de la température élevée du produit. Utiliser un filtre de type AP ou d'une norme comparable. L'équipement de protection respiratoire doit être contrôlé afin de s'assurer qu'il s'adapte correctement à chaque fois qu'il est porté. Grandes quantités: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.

Equipement de protection individuelle:
Gants. En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection. L'équipement de protection respiratoire doit être contrôlé afin de s'assurer qu'il s'adapte correctement à chaque fois qu'il est porté.

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent)

Protection des mains:
En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Changer les gants dès qu'ils présentent des détériorations ou les premiers signes d'usure. Il est conseillé d'appliquer une protection cutanée préventive (crème protectrice). Toujours vérifier l'adéquation du gant à son utilisation au poste de travail (exemples : résistance mécanique; compatibilité avec le produit, propriétés antistatiques).

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité avec protections latérales. Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide

Protection de la peau et du corps:
Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation. Eviter le contact répété ou prolongé avec la peau. Si le contact répété avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection. L'équipement doit être conforme à EN 166.

Protection des voies respiratoires:
L'équipement de protection respiratoire doit être contrôlé afin de s'assurer qu'il s'adapte correctement à chaque fois qu'il est porté. En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé. L'équipement de protection respiratoire doit être contrôlé afin de s'assurer qu'il s'adapte correctement à chaque fois qu'il est porté. A condition qu'un appareil respiratoire filtrant/purifiant soit approprié, il est possible d'utiliser un filtre pour les particules de brouillard ou de vapeur. Utiliser un filtre de type P ou d'une norme comparable. Un filtre combiné pour les particules et les gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition > 65 °C) peut s'avérer nécessaire en présence de vapeur ou d'une odeur anormale résultant de la température élevée du produit. Utiliser un filtre de type AP ou d'une norme comparable.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Voir Rubrique 12. Voir Rubrique 6.

Contrôle de l'exposition du consommateur:
Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile.

Autres informations:
Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide.
Couleur	:	Bleu.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	< 0,1
Point de fusion	:	ASTM D 97
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	36 °C
Point d'éclair	:	-35 °C
Température d'auto-inflammation	:	285 °C
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 20°C	:	573 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	> 1 (air = 1)
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	0,768 kg/l
Solubilité	:	insoluble dans l'eau.
Log Pow	:	> 3
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	1,4 – 7,8 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV	:	299,5 g/l VOC-CH: 39.00%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la rubrique 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO, CO2.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Non classé

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
Dl 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5,53 mg/l

naphtalène (91-20-3)	
DL50 orale rat	2600 mg/kg
Dl 50 cutanée rat	> 2500 ml/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Les données ecotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les renseignements fournis sont basés sur la connaissance des composants et la ecotoxicologie de produits similaires.
Ecologie - eau : Ce produit flotte sur l'eau et peut affecter l'oxygène-équilibre dans l'eau.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)	
CL50 poisson 1	100 mg/l
CE50 Daphnie 1	10000 mg/l

naphtalène (91-20-3)	
CL50 poisson 1	0,51 mg/l
CE50 Daphnie 1	3,4 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Eurol Air-Filter Fluid	
Persistance et dégradabilité	Les composants principaux sont probablement intrinsèquement biodégradables, mais le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)	
Biodégradation	31 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Eurol Air-Filter Fluid	
Log Pow	> 3
Potentiel de bioaccumulation	Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement à travers des chaînes alimentaires.

12.4. Mobilité dans le sol

Eurol Air-Filter Fluid	
Ecologie - sol	Non miscible avec de l'eau. Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Indications complémentaires : Déchets dangereux.
Ecologie - déchets : S'il n'est pas vide, éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Code catalogue européen des déchets (CED) : 14 06 03* - autres solvants et mélanges de solvants

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
UN 1265	UN 1265	UN 1265	UN 1265	UN 1265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
PENTANES	PENTANES	Pentanes	PENTANES	PENTANES

Description document de transport				
UN 1265 PENTANES (SOLUTION), 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1265 PENTANES (Pentane), 3, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1265 Pentanes, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1265 PENTANES, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1265 PENTANES, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ONU)	:	F1
Quantités limitées (ADR 2011)	:	1l
Quantités exceptées (ADR)	:	E2
Instructions d'emballage (ADR)	:	P001, IBC02
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	:	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	TP1
Code-citerne (ADR)	:	L1.5BN
Véhicule pour le transport en citerne	:	FL
Catégorie de transport (ADR)	:	2
Dispositions spéciales deu transport - Exploitation (ADR)	:	S2, S20
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	:	33
Panneaux oranges	:	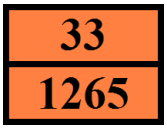
Code de restriction en tunnels (ADR)	:	D/E

Transport maritime

Quantités limitées (IMDG)	:	1 L
Quantités exceptées (IMDG)	:	E2
Instructions d'emballage (IMDG)	:	P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	:	IBC02
Instructions pour citernes (IMDG)	:	T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	:	TP1
N° FS (Feu)	:	F-E
N° FS (Déversement)	:	S-D
Catégorie de chargement (IMDG)	:	E

Propriétés et observations (IMDG)	:	Colourless liquids with a paraffin-like odour. Explosive limits: 1.4% to 8%. normal-PENTANE: boiling point 36°C. Immiscible with water . Slightly irritating to skin, eyes and mucous membranes. Narcotic in high concentrations.

Transport aérien

PCA Quantités exceptées (IATA)	:	E2
PCA Quantités limitées (IATA)	:	Y341
PCA limited quantity max net quantity (IATA)	:	1L
Instructions de conditionnement PCA (IATA)	:	353
PCA max net quantity (IATA)	:	5L
Instructions de conditionnement CAO (IATA)	:	364
CAO max net quantity (IATA)	:	60L
Code ERG (IATA)	:	3H

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	:	F1
Quantités limitées (ADN)	:	1 L
Quantités exceptées (ADN)	:	E2
Transport admis (ADN)	:	T
Equipement exigé (ADN)	:	PP, EX, A
Ventilation (ADN)	:	VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	:	1

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	:	F1
Quantités limitées (RID)	:	1L
Quantités exceptées (RID)	:	E2
Instructions d'emballage (RID)	:	P001, IBC02
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	:	B8
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	:	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	:	T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	:	TP1
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	:	L1.5BN
Catégorie de transport (RID)	:	2
Colis express (RID)	:	CE7
Numéro d'identification du danger (RID)	:	33

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV	:	299,5 g/l VOC-CH: 39.00%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Flam. Liq. 1	Liquides inflammables, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SDS EU (REACH Annex II)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.